



Canal Socialiste

Notes & Arguments

N°1 - 30 Mars 2005

Registre International Français

Le 23 mars dernier, la majorité à l'Assemblée Nationale a adopté le texte créant le RIF qui constitue indéniablement un **véritable pavillon de complaisance français** et, ce, malgré un tollé général des syndicats de marins français, et de certains responsables de compagnies maritimes.

Ce pavillon signe l'extinction programmée d'un métier et remet en cause l'avenir des jeunes en formation notamment dans les écoles et lycées maritimes de Bretagne. Par ce texte, la France renonce à être le moteur de la construction d'un espace maritime européen soucieux de progrès social en faisant preuve de complaisance envers les armateurs. Ainsi le Gouvernement, en restant sourd aux revendications des marins français, se lance dans le dumping social préjudiciable à la sécurité maritime. Au regard de l'importance de ces sujets en Bretagne voici quelques éléments utiles tirés des interventions des parlementaires socialistes et de la tribune de Marylise Lebranchu.

Un chantage des armateurs payant :

Ce texte a pour origine une proposition de loi des sénateurs Richemont et De Rohan reprenant à leur compte une proposition du syndicat des armateurs de France qui fait depuis des années un chantage à l'Etat. Battant pour la plupart sous pavillon dit de "complaisance", ils demandent, pour réintégrer la France (et donc payer quelques impôts) de pouvoir embaucher des marins non européens dont chacun sait l'exploitation, la faiblesse des salaires, l'absence de protection sociale, l'absence de formation.

Le texte met en place un nouveau pavillon, dit Registre International Français, (R.I.F.) qui permet aux armateurs de n'embaucher que deux marins français, de recourir à ces sociétés dites de "manning" - jusqu'à ce jour jamais reconnues par la France - et dont on connaît les comportements, comme loueurs de main d'œuvre.

De nouvelles atteintes au droit du travail :

Les syndicats, certains armateurs et les parlementaires socialistes ont qualifié ce texte de scandaleux. En effet, il représente

une nouvelle atteinte au droit du travail permettant de répondre à la concurrence mondiale par l'alignement des salaires sur les plus faibles du monde. C'est une régression sociale extrêmement grave.

Il faut savoir que le gouvernement avait confié à Monsieur Scemama une mission de conciliation. Celle ci a fait des propositions plus acceptables bien que déjà en retrait par rapport à notre droit. Mais le Gouvernement et la majorité ont souhaité revenir sur les conclusions de cette mission, avec la référence des armateurs. Le quota, de 25 % de marins communautaires a été finalement retenu sauf pour les navires bénéficiant de mesures financières incitatives de l'Etat...C'était la moindre des choses...

Des menaces supplémentaires pour les marins :

Comment ne pas suivre la position réaliste des syndicats, salués par nombre d'entrepreneurs maritimes ! 35% de navigants communautaires c'est même très faible pour un bateau moyen dont l'équipage compte en général 15 marins.

Avec ce texte, il est à craindre que 80% des marins sous registre TAAF (970

actuellement) perdent leur emploi. Il y a en France déjà 1200 marins au chômage...

Des pratiques discriminatoires :

Certes dans le registre TAAF, rien n'était inscrit sur les droits des marins extra communautaires. Le gouvernement et sa majorité ont osé inscrire dans le droit positif français des pratiques discriminatoires en fonction du lieu de résidence de la personne.

Ils ont même affirmé que c'est un progrès alors que c'est un véritable scandale. En effet, sur un navire battant pavillon français, donc sur territoire français, il y aura non pas un droit du travail mais deux, l'un qui donnera des garanties substantielles, donc normales, l'autre qui ne donnera que des garanties relevant du minima de l'O I T .

Dire alors que cela favorisera l'emploi de marins français est absurde. Si les armateurs n'emploient pas volontairement des marins français sur des bateaux battant pavillon étranger pourquoi voulez vous qu'ils le fassent sous pavillon R I F alors que la loi leur permettra le contraire !

Le fait de faire travailler des marins étrangers n'est pas en soi condamnable mais les faire travailler dans des conditions de sous rémunération et d'absence de garanties décentes (comment oser dire que l'armateur aura l'obligation de rapatrier les malades ou en cas de décès de rapatrier les corps !!).

La dérive est inscrite dans ce texte et cette première entorse à notre droit peut laisser en craindre tellement d'autres.

Abandon de la formation : quelle sécurité maritime ?

Le RIF aboutit également à l'abandon de la filière de formation française. Comment en effet imaginer que dans ces conditions le renouvellement de l'encadrement marin pourra se faire.

Lorsque cette filière sera asséchée, quelle joie alors de se permettre tout !! Il n'y aura plus de sécurité possible, chacun connaît l'importance de la formation des personnels pour qu'un minimum de sécurité des personnels et des populations, de nos côtes puisse être respecté. Tout cela pour

une masse salariale qui représente 4% du coût d'affrètement dans beaucoup de cas.

Les Parlementaires socialistes se sont battus pour cette filière de qualité. Comment ignorer la part des équipages compétents, parlant la même langue dans la lutte contre les catastrophes dont pourtant les noms de Prestige, d'Erika ne sont pas oubliés.

Le credo du Gouvernement : « Libéraux de tous pays, unissez-vous » ...

Les sociétés de " manning " devront être agréées par les autorités de l'Etat où elles sont établies : qui peut oser dire qu'il n'existe au monde aucun pays complaisant sur le droit du travail, les rémunérations des marins ou leurs conditions de travail ! Nous ne pouvons pas accepter un tel recul.

Pour le sénateur Henri de Richemont (UMP) " la contrainte tue, la souplesse fait progresser ". De quel progrès s'agit-il donc, pas de progrès social, pas de progrès pour la sécurité, pas de progrès pour la formation, seulement d'un choix idéologique, permettre aux armateurs de gagner quelques euros de plus, rémunérer le capital et oublier la juste rémunération du travail : décidément ce texte trop peu connu illustre bien ce qu'est ce gouvernement Raffarin.

*

Quelques chiffres :

1970 : 514 navires de marine marchande
2004 : 207 navires de marine marchande
1200 marins au chômage
970 marins sous registre TAAF

Bien évidemment, le groupe des élus socialistes et apparentés se tient à votre disposition pour tout élément complémentaire que vous jugeriez utile.

**Conseil Régional de Bretagne-
Groupe socialiste et apparentés**

13 C rue Franz Heller - 35700 RENNES
26 B rue Aristide Briand - 29000 QUIMPER

Tel : **02 23 21 36 50**
Fax : **02 23 21 14 39**

✉ psbretagne@wanadoo.fr